



Garde d'enfant sans tenir de mes impératifs professionnels

Par **ColetteJ**, le **28/10/2009** à **21:05**

Le père de mon fils ne travaille pas depuis plus d'un an et il n'en cherche pas, nous nous sommes séparés récemment et il retourne vivre chez sa mère.

Ils ont décidés (La grand-mère et le père) de garder l'enfant certains jours sans tenir compte des mes impératifs de travail, j'ai des horaires décalés et n'ai pas le permis.

Dois-je laisser faire ? Ou me battre (auprès d'un tribunal ou autre) pour garder mon fils ou au moins, imposer les jours en fonction de mes disponibilités professionnelles.

Car je ne pourrai pas le garder les jours de travail et je risque de ne pas l'avoir mes jours de repos.

Je suis seule et ma famille est a plus de 200Km

Que faire ?

Merci

Par **cloclo7**, le **29/10/2009** à **09:02**

Bonjour,

Normalement le droit de visite et d'hébergement concernant un enfant s'exerce en accord avec les [s]deux[/s] parents et non pas en accord avec le père et lui même et sa mère ...

Vous devriez saisir le juge aux affaires familiales du tgi du domicile de votre enfant et solliciter la mise en place d'une résidence et d'un droit de visite en adéquation avec les obligations et devoirs des deux parents.

Vous n'avez pas besoin de prendre un avocat le juge est saisi par le biais d'une requête.

Si vous n'avez pas les moyens d'avoir un avocat vous pouvez demandes une aide juridictionnelle qui sera soit totale, soit partielle étant précisé que le plafond pour une AJ partielle ets de 1100 € avant application de correctifs.

Cordialement

Par **ColetteJ**, le **30/10/2009** à **20:31**

Merci beaucoup pour ces renseignements

Je vais contacter le juge aux affaires familiales et j'espère qu'il résoudra sans trop de conflits la garde de mon fils.

Encore une fois merci.